139 rue de Bercy 75012 Paris – BERCY Vauban 0060 Sud1 - 01 53 18 60 36 ou 41 47
solidairesfinancespubliques.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr - https://sections.solidairesfinancespubliques.info/b38/

**Section DG & Personnels Rattachés**

**Paris, le 13/12/2023**

**Formation Spécialisée**
**du Comité Social d'administration de Service Central de Réseau**
***Réunion du 13/12/2023***

## COMPTE RENDU

Après l'ouverture de la séance, les organisations syndicales procèdent à la lecture de leurs déclarations liminaires.

Solidaires Finances Publiques rappelle dans ses propos liminaires les dysfonctionnements constatés lors de la campagne d'évaluation 2023 (voir liminaire sur le site local).

L'administration reconnaît que la mise en place du nouveau dispositif d'évaluation a donné lieu à des difficultés de différente nature et ajoute que des ajustements sont effectivement nécessaires. Elle précise qu'elle envisage d'organiser au printemps 2024 un groupe de travail (GT) sur le retour d'expérience par rapport à cette campagne d'évaluation 2023.

Solidaires Finances Publiques déclare que l'organisation d'un GT au printemps est beaucoup trop tardive par rapport au début de la campagne d'évaluation 2024, en tout début d'année. Il insiste sur la nécessité qu'un rappel des règles applicables soit fait à destination de tous les évaluateurs au plus tôt en début d'année, afin de ne pas reproduire les mêmes difficultés et d'éviter les inégalités de traitements entre les agents d'un service à un autre. Solidaires Finances Publiques cite notamment l'exemple des évaluations des inspecteurs pour lesquels la rubrique « Capacités managériales » a été très inégalement servie, voire pas servie du tout dans certains services ou certaines équipes. Un rappel général des règles permettra d'éviter une application aléatoire des consignes comme celle qui a été constatée lors de la campagne d'évaluation 2023.

L'administration répond qu'elle est d'accord et qu'un rappel des règles et consignes sera fait en tout début d'année 2024, avec un focus tout particulier à destination des évaluateurs.

Par ailleurs, en réponse aux observations des représentants du personnel sur l'arrivée très tardive du projet de règlement intérieur (RI), l'administration explique ce retard en rappelant la chronologie : le projet de RI de la DGAFP a été diffusé en février 2023, le projet de RI ministériel a été communiqué en juillet 2023, tandis que le projet de RI de la DGFIP a été transmis le 16 octobre 2023. Ce n'est donc qu'à partir d'octobre 2023 qu'il a été possible de décliner le projet de RI. L'administration ajoute que le circuit sera le même pour la Circulaire de fonctionnement et qu'en plus des GT seront organisés.

Concernant la négociation collective en cours, l'administration explique qu'elle reprendra en 2024 à la fois sur le volet indemnitaire et sur le cadre de vie au travail. De même, une négociation sera organisée sur le protocole télétravail.

## 1. Procès verbal de la FS CSA SCR du 1er juin 2023

Le projet de PV est soumis au vote et adopté.

## 2. Examen du projet de règlement intérieur (RI) du CSA SCR pour recueil des propositions des membres de la FS

Après une présentation du RI, l'administration demande aux organisations syndicales de soumettre leurs observations et propositions d'amendements sur ce document.

Solidaires Finances Publiques déclare que tous les représentants du personnel, en intersyndicale, ont commencé à formuler des observations et propositions d'amendements sur le document mais qu'ils n'ont pas disposé de suffisamment de temps. Dès lors, et dans la mesure où les instances CSA-SCR et FS du CSA-SCR se réunissent et se tiennent déjà depuis janvier 2023 sans RI, il n'y a plus d'urgence absolue et propose de continuer de travailler sur le projet, en intersyndicale, et de transmettre les propositions de modifications de toutes les organisations syndicales en début d'année 2024.

Les organisations syndicales présentes estiment que ce RI est en inadéquation par rapport aux moyens qui doivent être mis à la disposition des représentants du personnel pour leur permettre de remplir efficacement et pleinement leur rôle de protection et de défense des agentes et des agents. Un GT aurait dû être organisé pour travailler sur ce document de manière plus fructueuse.

L'administration répond qu'elle accueillera les propositions des représentants du personnel lorsque celles-ci seront prêtes.

Elle décrit le process suivant lequel, après que les organisations syndicales auront transmis leurs propositions, elles formuleront un avis sur le projet de RI. Ce point pourra être inscrit à l'ordre du jour du prochain CSA-SCR qui est prévu le 25 janvier 2024. Dans cette perspective, elle déclare qu'idéalement il faudrait que les propositions lui soient transmises durant la 1ère quinzaine de janvier 2024. Ces propositions pourront être transmises en intersyndicale.

Il y aura ensuite des discussions et un vote sur le projet de RI.

A l'étape suivante, il y un débat sur la Circulaire de fonctionnement qui pourra intégrer des ajustements et des adaptations.

## 3. Présentation du programme annuel de prévention (PAP) des services centraux de la Direction générale des Finances publiques

L'administration commente la fiche de synthèse du DUERP-PAP des services centraux qui a déjà été présenté lors du GT du 22 septembre 2023..

Elle indique que les 2 bureaux qui n'avaient pas communiqué leur DUERP en septembre sont désormais intégrés. Elle précise qu'ils ont fourni leur DUERP après relance et accompagnement. Ces deux bureaux ont organisé leur DUERP et tenu leurs réunions dans les mêmes conditions que les autres bureaux.

L'administration ajoute que l'intégration dans le DUERP des services centraux de ces deux bureaux n'a pas eu d'impact sur le document général et que les risques psycho-sociaux demeurent très élevés.

S'agissant des mesures d'accompagnement, par rapport à ce qui avait été présenté en septembre 2023, une action a été ajoutée. Il s'agit de l'action 2023-11 qui prévoit que les services centraux bénéficieront d'un accompagnement au déploiement de l'outil ANACT (Guide pratique destiné à la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet) développé par l'Agence Nationale pour l'amélioration des conditions de travail. Elle ajoute que l'outil d'auto-diagnostic ANACT nécessite un accompagnement pour sa prise en main. Cet outil Intéresse aussi le secrétariat général pour d'autres directions et d'autres services.

L'un des usages possibles de l'outil ANACT est la gestion des demandes de télétravail. En effet, si ces demandes correspondent à des souhaits individuels, elles doivent être instruites par le chef de service dans le cadre de son collectif de travail. L'outil d'auto diagnostic ANACT sert notamment à cela et permet de bien établir les règles de vie dans le collectif de travail. En effet, la démarche qui consiste à instruire les demandes de télétravail doit être mise en place à chaque rentrée des agents au 1er septembre, pour tenir compte notamment des mouvements de mutations.

Solidaires Finances Publiques déplore que dans la liste des Départements comptables ministériels - DCM), l'Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement (ACSIA) n'apparaisse toujours pas.

L'administration répond que l'ACSIA fait son propre DUERP. Elle ajoute qu'elle fera un peu de méthodologie avec les DCM et en particulier avec l'ACSIA afin d'améliorer l'exercice du DUERP dans ces services. Elle précise qu'elle avait déjà fait ce type de démarche en 2021 et qu'elle renouvellera cet accompagnement auprès de ces services.

Concernant l'offre qualité de vie au travail, l'administration indique qu'elle fera un retour informel sur cette action. Elle le fait déjà de manière informelle et elle doit formaliser ces rendez-vous afin d'avoir un suivi des bureaux ou services concernés.

En réponse à une question sur les lignes du PAP qui ne sont pas servies et ne comportent donc pas de mesures de préventions, l'administration répond qu'il s'agit de cas où il n'existe pas de mesure à proprement parler pour répondre aux difficultés signalées (par exemple, les signalements de lenteur du réseau).

Solidaires Finances Publiques s'interroge que la formation ISTT qui semble susciter très peu d'inscriptions.
L'administration répond que ce sont les demandes qui sont peu élevées.
Solidaires Finances Publiques estime que davantage de publicité devrait être faite sur cette formation.

Le DUERP-PAP est soumis au vote. L'ensemble des OS s'abstiennent. Cette abstention est motivée par le fait qu'il y a encore des services qui sont réticents à organiser leur DUERP et que dans de trop nombreux bureaux l'expression anonyme des agents n'est pas permise.

L'administration explique qu'à l'issue de cette réunion de la Formation spécialisée, tous les chefs de service recevront un retour sur cette séance avec des préconisations en matière de condition de vie au travail.
Au-delà de l'offre de service Conditions de Vie au Travail qui sera proposée aux bureaux désignés lors de la séance du GT de septembre 2023, pour l'ensemble des bureaux et services, des webinaires généralistes seront organisés. Ces webinaires détailleront les risques psycho-sociaux (RPS) et les actions possibles à mettre en place.
Enfin, une fois le PAP signé par le sous-directeur, il sera publié sur Ulysse.

## 4. Présentation des crédits SST des services centraux 2023 (Bureau SRH-3B)

Les crédits SST sont présentés par le Secrétariat général.

La dotation est d'un montant de 128.000 €, dont une réserve de 9 %. La dotation est calculée au prorata des effectifs. Avant 2023 la dotation était plus importante dans la mesure où le périmètre du CHS-CT était plus large que la seule DGFIP. Pour 2024, la dotation devrait être du même ordre que celle de 2023.

Les dépenses présentées dans le document sont celles effectuées à ce jour, mais l'exercice n'est pas clos et des dépenses pourront être effectuées jusqu'au 29 décembre 2023 inclus. Dans la première partie du document figurent la globalité des dépenses et dans la seconde partie, les dépenses sont détaillées et ventilées par « nature de risque » puis par « type d'action ». Il s'agit en grande majorité de dépenses liées à des aménagements de poste de travail sur recommandation du médecin du travail (achat de souris et de fauteuils ergonomiques par exemple), de sessions de formation (micro-sieste, gestion du stress, prévention de la fatigue visuelle, prévention des troubles musculo-squelettiques, par exemple).

.

Solidaires Finances Publiques demande si tous les crédits ont été dépensés.

L'administration répond qu'il reste des crédits et que si les représentants du personnel sont d'accord ils pourront être utilisés pour financer des sessions de formation à la gestion du stress et à la prévention de la fatigue visuelle (yoga des yeux).

Les représentants du personnel donnent leur accord sur cette proposition.

Les représentants du personnel demandent des informations détaillées sur les 21 fauteuils ergonomiques commandés.

L'administration explique que les fauteuils ergonomiques ont été commandés via l'UGAP (Union des groupements d'achats publics), mais également hors marché. Elle ajoute que les fauteuils ergonomiques sont réservés aux postes de travail en présentiel et ne concernent pas les télétravailleurs, sauf pour les agents qui sont reconnus travailleurs handicapés.

Les représentants du personnel s'interrogent sur l'attribution de fauteuils ergonomiques attitrés lorsque les bureaux sont organisés en flex-office.

L'administration répond que, même en cas de flex-office, les agents qui ont un fauteuil qui leur est attribué le conservent, leur fauteuil est alors clairement identifié comme leur étant propre.

## 5. Examen du tableau de suivi des fiches de signalement 2023

L'administration commente le tableau de synthèse des fiches de signalement en indiquant que trois nouvelles fiches ont été ajoutées depuis la réunion de la FS en septembre 2023. Ces trois nouvelles fiches concernent trois bureaux distincts.

## 6. Examen du tableau des accidents de service et trajets 2023

L'administration présente le tableau des accidents de service en précisant que les informations sont reçus du SARH au fil de l'eau. Le tableau est divisé en deux parties, les accidents de service, puis les accidents de trajet.

Les représentants du personnel s'étonnent et s'inquiètent du fait que les accidents sont très souvent des chutes de personnes dues à des câbles, alors que tout le monde est sensibilisé à ce problème depuis longtemps déjà.

L'administration répond qu'il est préconisé de mettre de goulottes et d'être vigilants.

Les représentants du personnel indiquent que les agents ont besoin d'être accompagnés face aux demandes de justificatifs qui leur sont adressées par l'assurance maladie.

L'administration indique que c'est le SARH qui fournit les attestations

Solidaires Finances Publiques souhaite savoir si l'ACSIA est bien prise en compte dans ce recensement d'accidents de service et de trajet et se demande si les agents de ce service connaissent la procédure.

L'administration répond qu'elle entreprendra une action sera entreprise auprès de l'ACSIA en allant rencontrer ses responsables sur ces sujets notamment.

Les représentants du personnel indiquent que le même type de problèmes d'éloignement et de méconnaissance des règles applicables en la matière se pose dans les DCM Justice et Finances notamment.

## 7. Examen des observations du registre SST de septembre à novembre 2023

L'administration présente les observations portées sur le registre santé sécurité au travail.

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur une réponse apportée par l'administration suite à une observation d'un agent relative à une situation de malaise d'un de ses collègues. L'agent ayant constaté que le PC sécurité n'avait contacté les pompiers qu'au bout de 15 minutes, il demandait s'il pouvait lui-même contacter directement les pompiers.

L'administration avait répondu à cette question par la négative en indiquant que le non-respect de la procédure d'alerte des secours intérieurs (PC Sécurité SSIAP) était de nature à engager la responsabilité de la personne qui contacte directement les secours extérieurs, cela pouvant retarder ainsi les actes de secourisme qui auraient pu être pratiqués sur la victime sans respect de la procédure d'alerte. Cette action aurait également pour effet de monopoliser les secours publics sans vérification de l'opportunité par les SDIS et la BSPP.

Solidaires Finances Publiques se demande si ce principe est connu de tous et à défaut demande qu'une information élargie soit faite sur ce principe, avec notamment un rappel sur toutes les portes des locaux.

L'administration répond que c'est effectivement un principe à mettre en lumière pour l'information de tous. Elle ajoute que le PC sécurité est formé aux premiers secours et insiste sur le risque de perte de chance pour la victime si les personnes assistant à un accident appellent les secours extérieurs avant de contacter le PC sécurité.

Les représentants du personnel demandent quelles sont les règles qui déterminent la présence obligatoire d'une infirmière sur les sites.

L'administration répond qu'une du secrétariat général du 26/06/2023 précise qu'à partir de 500 personnes, il existe une obligation de disposer d'un local pour les premiers secours, mais pas d'obligation qu'il y ait du personnel de secours. Elle ajoute que dans le secteur public c'est l'administration elle-même qui décide le nombre à partir duquel il doit y avoir du personnel infirmier.

Les représentants du personnel s'interrogent sur l'étude en cours concernant la pose de filtres anti-UV.
L'administration déclare ne pas avoir de réponse à ce jour et ajoute qu'elle reviendra vers cette FS pour donner les informations utiles.

## 8. Questions diverses

Solidaires Finances Publiques évoque l'accès interdit aux notes RH pour les représentants du personnel.

L'administration indique qu'il y a sans doute une voie médiane et qu'il convient de bien distinguer les notes vraiment confidentielles dont l'accès doit demeurer restreint, et les autres notes RH qui devraient être accessibles. A ce stade, ces dernières sont transmises aux bureaux nationaux et au cas où le relai ne se ferait pas, il pourrait être envisagé, via le Cabinet du directeur général d'assurer ce relai. Il pourrait aussi être prévu que RH élargisse le panel de diffusion de ces notes.

===ooo000ooo===